

de l'évolution des pratiques funéraires et des modes de gestion dans les émouffées de la métropole de Paris



Le SIFUREP, syndicat mixte créé en 1905, a pour missions d'organiser, gérer et contrôler le service public funéraire pour le compte de 101 collectivités sur un territoire de plus de 4 millions d'habitants.

3. Les missions du SIFUREP

Le SIFUREP :

- * gère le service extérieur des pompes funèbres via un contrat de délégation de service public attribué à OGF pour 6 ans depuis le 1^{er} janvier 2013 ;
- * assure la gestion de 7 équipements funéraires par gestion déléguée :
 - o 5 cimetières : Mont-Valetin à Nantes, Val de Bièvre à Arcueil, Parc à Clignancourt, Champigny-sur-Marne et Monfermeil ;
 - o 2 chambres funéraires : Nanterre et Montrouge ;

* assiste et conseille les collectivités en matière de législation funéraire et les représente devant les autorités concernées ;

* aide les collectivités dans la gestion « de leur » cimetière avec la centrale d'achat et la compétence « cimetière » qui permet aux villes qui le souhaitent de lui transférer la gestion du cimetière ;

* mène une enquête annuelle sur les tarifs des cimetières diffusée à toutes les communes adhérentes.

2. Les faits marquants de l'année 2016

* Nouvelles adhésions en 2016 et début 2017 : les villes de Bry-sur-Marne, Chenevières-sur-Marne, Garches, Saint-Cloud et Saint-Ouen l'Aumône, ainsi que l'Etablissement public territorial Vallée Sud Grand Paris.

* Colloque annuel du syndicat : 95 participants, représentants de collectivités, professionnels du funéraire, organismes publics, associations de consommateurs et associations ont été réunis le 13 octobre 2016 sur le thème

de l'évolution des pratiques funéraires et des modes de gestion dans les émouffées de la métropole de Paris

- * Centrale d'achat : 41 collectivités sont désormais adhérentes à la centrale d'achat du SIFUREP. Sept marchés sont en cours d'exécution (ambulances et/ou des cimetières, restauration du patrimoine funéraire, élaboration d'un plan de reprises de sépultures, reprise et mise en œuvre d'un logiciel de gestion de cimetières, nettoyage et entretien des cimetières, assistance à l'amélioration de l'utilisation des outils du système d'information, reprises administratives de sépultures). Trois nouveaux marchés ont été notifiés en septembre 2017 : prestations d'élaboration d'un plan de reprises de sépultures, prestations de reprise et de mise en œuvre d'un logiciel de cimetières, prestations d'assistance à l'amélioration de l'utilisation des outils du système d'information des cimetières.
- * Haïse de la mortalité en France, mais hausse en Ile-de-France : l'année 2016 a été marquée par une baisse du taux de mortalité au niveau national : 537 000 décès en France soit 7 000 décès de moins par rapport à 2015. Par contre en Ile-de-France on a constaté une hausse de 4%, soit 79 360 décès.

3. Le contrat de délégation du service extérieur des pompes funèbres à la maintenance d'un service public funéraire

La loi du 8 janvier 1993 a supprimé le monopole communal des pompes funèbres mais permet néanmoins aux communes d'assurer le service extérieur des pompes funèbres soit directement, soit par la voie de la gestion déléguée sans exclusivité. Les familles restent dans tous les cas libres de s'adresser à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix. A l'issue d'une procédure de délégation de service public, la convention pour le service extérieur des pompes funèbres a été attribuée à la société OGF (marque commerciale PTG - Pompes Funèbres Générales) pour une durée de 6 ans depuis le 1^{er} janvier 2013.

Le contrat de délégation du service extérieur des pompes funèbres présente quatre avantages pour les familles :

- * l'engagement tarifaire permet de proposer aux familles un service complet d'obseques à un prix de 1899 € TTC pour une inhumation et 1499 € pour une crémation et 832 euros en cas de bénéfice ;
- * des conditions financières particulières pour les décès d'enfants jusqu'à 16 ans ;
- * un tarif spécifique, inférieur de 6% en moyenne aux prix pratiqués par le délégué sur l'ensemble des prestations assurées dans leur intégralité sur le territoire syndical ;
- * la gratuité pour les enfants de moins d'un an ;
- * le délégué prend en charge les frais d'obseques pour les personnes dépourvues de ressources à la place des communes adhérentes.

Le contrat s'applique pour les défunt qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Le défunt est domicilié sur le territoire d'une commune du SIFUREP ;
- Le défunt est décédé sur le territoire d'une des communes du SIFUREP ou sur le territoire de la commune de Paris ;
- la mise en bière doit être effectuée sur le territoire du SIFUREP ou sur le territoire de la commune de Paris ;
- l'inhumation, la crémation ou l'exhumation doivent avoir lieu sur le territoire d'une des communes du SIFUREP.

Le SIFUREP réalise régulièrement des visites mystères pour mesurer la qualité de l'accueil des usagers dans les agences OGF et s'assurer de la bonne application des engagements tarifaires pris par le concessionnaire dans le cadre de la délégation de service public.

4. Les crématoriums

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP a eu en charge en 2016 le contrôle de l'activité des délégataires des crématoriums du Mont-Valérien à Nanterre, du Val de Bièvre à Arcueil, du Parc à Clamart, de Champigny-sur-Marne et de Montfermeil.

Avec 23 490 crémations, le taux de crémation atteint 29,6% des décès en Ile-de-France contre 36,2% au niveau national.

Au total, on dénombre 7 192 crémations sur les cinq équipements gérés par le syndicat en 2016.

- * Crématorium du Mont Valérien : Nanterre : concessionnaire OGF, 1 742 crémations en 2016 (soit une baisse de 3 % par rapport à l'année 2015).
- * Crématorium du Val de Bièvre à Arcueil : concessionnaire GDF, 1 350 crémations en 2016 soit une hausse de l'activité de 5,1% par rapport à 2015.
- * Crématorium du Parc à Clamart : concessionnaire OGF, 1 448 crémations en 2016, soit une stabilisation de l'activité par rapport à 2015.
- * Crématorium de Champigny-sur-Marne : concessionnaire SEM services funéraires de la Ville de Paris, 1 290 crémations en 2016 soit une stabilisation par rapport à 2015.
- * Crématorium de Montfermeil : concessionnaire OGF, 1 382 crémations en 2016, soit une baisse de l'activité de 3,1% par rapport à 2015.

5. Les chambres funéraires

Le SIFUREP, en tant qu'autorité concédante, contrôle la qualité de service auprès du délégataire dans les chambres funéraires de Montreuil et de Nanterre. Le syndicat négocie les tarifs pour garantir aux familles une totale transparence et une disponibilité des équipements 24 heures sur 24.

- La chambre funéraire de Nanterre : délétaire OGF, 1 489 admissions enregistrées en 2016, soit une hausse de 6% par rapport à 2015.
- La chambre funéraire de Montreuil : délétaire OGF, 699 admissions en 2016 soit une hausse de 11 % par rapport à l'année précédente.